

Conditions générales de vente

- 1. Acceptation:** Toute commande est sujette à l'approbation et à l'acceptation du Vendeur. L'acceptation par le Vendeur est réputée effective dès l'envoi d'un accusé de réception écrit à l'Acheteur confirmant la commande approuvée. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou de suspendre les modalités de crédit, de refuser une expédition ou d'annuler toute commande non livrée si, à son avis, la situation financière de l'Acheteur le justifie, si un retard de livraison est imputable à l'Acheteur ou si ce dernier est en défaut de paiement. Aucune commande acceptée par le Vendeur ne pourra être annulée ni modifiée sans le consentement écrit préalable du Vendeur. Toute modification pourrait entraîner des frais supplémentaires, à la discrétion du Vendeur. Les présentes conditions prévalent sur toute clause conflictuelle figurant dans le bon de commande de l'Acheteur ou dans tout autre document ou instrument soumis par celui-ci.
- 2. Prix, taxes et modalités de paiement:** Tous les prix sont fermes, sauf accord contraire écrit. Le Vendeur se réserve le droit de modifier, sans préavis, les prix et les caractéristiques de ses Produits. Tout tarif, impôt, droit de douane, taxe ou frais de quelque nature que ce soit imposé sur cette transaction par une autorité gouvernementale (internationale, fédérale, provinciale, locale, douanière ou autre) sera à la charge de l'Acheteur, en sus du prix indiqué ou facturé. Si le Vendeur devait en faire l'avance, l'Acheteur s'engage à lui rembourser les montants payés. Les conditions de paiement sont net 30 jours suivant l'expédition des Produits par le Vendeur.
- 3. Livraison et expédition:** Le Vendeur s'engage à faire tout son possible pour livrer les Produits ou fournir les services à la date demandée. Toutefois, il n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages généraux, spéciaux ou indirects résultant d'un retard de livraison. Toutes les livraisons de Produits sont effectuées F.O.B. (franco à bord) à partir du point de distribution du Vendeur. La propriété et les risques afférents aux Produits sont transférés à l'Acheteur dès leur départ du point de distribution du Vendeur. Tous les frais d'expédition sont à la charge de l'Acheteur. Si le Vendeur en fait l'avance, ceux-ci devront lui être remboursés dans un délai de trente (30) jours suivant l'avis de paiement transmis à l'Acheteur.
- 4. Inspection:** L'Acheteur doit inspecter tous les Produits dès leur réception et notifier par écrit le Vendeur, dans un délai de dix (10) jours suivant l'arrivée, de toute réclamation relative à un manquement de quantité ou à une non-conformité avec les présentes conditions. À défaut d'un tel avis, les Produits seront réputés conformes et l'Acheteur sera tenu de les accepter et de les payer conformément aux présentes.
- 5. Retours:** Aucun Produit ne peut être retourné sans l'approbation écrite préalable du Vendeur. Les frais de transport pour les retours sont à la charge de l'Acheteur et doivent être acquittés d'avance. Les Produits retournés sont soumis à l'inspection et à l'acceptation du Vendeur. Ce dernier peut, à sa seule discrétion, soit (a) rembourser à l'Acheteur le montant payé pour les articles retournés, soit (b) réparer les Produits retournés, soit (c) remplacer un ou plusieurs des Produits retournés dans un délai raisonnable, si ceux-ci sont jugés non conformes. En pareil cas, le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout dommage lié à une livraison défectueuse ou à un retard en découlant. Lorsque le retour de Produits non utilisés est expressément autorisé par écrit, ceux-ci pourront être retournés sous réserve de frais de manutention, de remise en stock et, le cas échéant, de remise en état pour les rendre comme neufs.
- 6. Force Majeure:** Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout retard dans la livraison des commandes résultant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, d'un incendie, d'un cas de force majeure, d'une grève, d'une pénurie ou d'une indisponibilité de matières premières, de fournitures ou de composants, d'un réoutillage ou d'une mise à niveau technologique chez ses fournisseurs, de retards imputables aux transporteurs, d'un embargo, d'un ordre ou d'une directive gouvernementale, ou de toute autre circonstance échappant à son contrôle raisonnable.
- 7. Indemnisation en cas de violation de droits de propriété intellectuelle:** L'Acheteur garantit que toute instruction, plan ou conception qu'il fournit n'entraînera pas pour le Vendeur une violation de brevets, droits d'auteur, dessins industriels enregistrés, secrets commerciaux, marques de commerce ou autres droits de propriété intellectuelle. Il s'engage à indemniser le Vendeur pour toute réclamation, tout coût ou toute dépense résultant d'une telle violation.
- 8. Réparations, modifications et altérations:** Toute réparation effectuée sur les Produits livrés par le Vendeur sera aux frais de l'Acheteur, à moins d'avoir été autorisée spécifiquement par écrit par le Vendeur. Aucune modification ou altération des Produits impliquant des opérations telles que soudure, brasage, perçage ou usinage ne peut être effectuée par l'Acheteur sans une autorisation écrite préalable du Vendeur. Toute modification ou altération non autorisée entraînera l'annulation de la garantie.
- 9. Garantie:** Le Vendeur garantit ses produits contre tout défaut de fabrication ou de matériau pendant une période déterminée (voir la durée de garantie propre à chaque produit), à compter de la date d'expédition depuis le Vendeur ou son distributeur. Cette garantie s'applique dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, conformément aux instructions fournies par le Vendeur et aux usages expressément indiqués par écrit lors de l'achat, le cas échéant. La responsabilité du Vendeur en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement, F.O.B. point de distribution, de tout produit ou pièce jugé défectueux après inspection, pourvu qu'il soit retourné à l'usine avec les frais de transport prépayés.

CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, ÉCRITES OU ORALES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, LESQUELLES SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES.

La correction des non-conformités, telle que stipulée aux présentes et dans le Guide de garantie du Vendeur, constitue le seul recours de l'Acheteur et libère entièrement le Vendeur de toute autre responsabilité, que ce soit en vertu de la garantie, de la responsabilité stricte, du contrat, du délit, de la négligence ou autre, en ce qui concerne la qualité ou tout défaut des produits ou des services connexes fournis. En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu responsable envers l'Acheteur ou tout tiers pour toute perte de profits, ni pour tout coût, dépense, perte ou dommage direct, indirect ou consécutif résultant de défauts ou de défaillances de ses produits, de toute pièce ou composant, ou de toute pièce intégrée dans ses produits mais non fournie par lui.
- 10. Arbitrage:** Tout litige ou différend découlant des présentes, lié à la vente ou à la prestation de produits, sera tranché de manière définitive et exécutoire par arbitrage ayant lieu dans l'État de Caroline du Nord, aux États-Unis.
- 11. Conformité au commerce international:** Toute soumission de prix n'est juridiquement contraignante pour le Vendeur qu'après acceptation écrite d'une commande s'y rapportant. Le Vendeur se réserve le droit de retirer son offre à tout moment avant acceptation. En passant commande, l'Acheteur certifie que les produits commandés ne seront pas utilisés à des fins liées à la fabrication, au développement ou à l'utilisation d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ni de missiles pouvant les transporter, ni à toute autre fin interdite par la législation applicable. L'Acheteur s'engage également à se conformer à toutes les lois locales et internationales sur le commerce extérieur, aux règlements douaniers, aux embargos et autres sanctions applicables. Tout manquement à cette obligation doit être signalé immédiatement par écrit au Vendeur.

Le Vendeur n'est nullement tenu d'exécuter une commande ou un contrat, ni aucune de ses parties ou obligations s'y rattachant, si son exécution est empêchée par des obstacles découlant de la réglementation douanière ou commerciale, ou de sanctions ou embargos, tant au niveau local qu'international. Le Vendeur se réserve le droit de résilier avec effet immédiat et sans préavis toute commande ou contrat en tout ou en partie, si son exécution est empêchée par les conditions susmentionnées. L'Acheteur s'engage à indemniser le Vendeur de toute perte directe ou indirecte résultant d'un manquement à ces engagements.
- 12. Dispositions générales:** Le Vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications de conception à ses produits, sans obligation d'appliquer ces changements aux articles déjà vendus ou livrés. Il incombe à l'Acheteur de se conformer à toutes les lois et règlements applicables à l'achat, à l'exportation ou à l'importation des produits, au Canada ou à l'étranger.

LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR ENVERS L'ACHETEUR EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT EST LIMITÉE À LA VALEUR DES PRODUITS FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA Perte DE PROFITS OU DE REVENUS, DE RÉCLAMATIONS DE LA CLIENTÈLE DE L'ACHETEUR, NI DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES.

Le fait que le Vendeur n'exige pas à un moment donné l'exécution de l'une quelconque des dispositions du présent contrat, ou n'exerce pas une option ou un droit prévu aux présentes, ne saurait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ses droits ou à exiger l'exécution de toute disposition du contrat.
- 13. Vendeur:** Aux fins des présentes, le terme « Vendeur » désigne, selon le cas, Air and Gas Solutions LLC. Pour les articles 7, 8 et 11, le terme « Vendeur » s'applique également à toute entité affiliée pertinente et bénéficiera à cette dernière.